Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 73 (1964)

Heft: 4

Rubrik: La Croix-Rouge suisse hors de nos frontières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Croix-Rouge suisse hors de nos frontières



Congo

Activité de l'Unité médicale suisse au Congo

Il y aura quatre ans cet été que la Suisse assure l'exploitation de l'Hôpital Kintambo, à Léopoldville. Le 19 juillet 1960, en effet, le Secrétaire général des Nations unies demandait au Conseil fédéral si la Suisse était prête à mettre à disposition une unité médicale civile en mesure d'assurer l'exploitation d'un hôpital de base réservé aux troupes de l'ONU à Léopoldville. Après avoir pris contact avec la Croix-Rouge suisse, le Conseil fédéral répondit par l'affirmative et notre Société fut chargée de l'organisation de l'opération dont il était entendu que les frais seraient assumés intégralement par la Confédération.

A fin juillet, la Croix-Rouge suisse délégua au Congo une équipe préparatoire ayant à sa tête le Dr J.-M. Rubli, de Zurich. Cette équipe avait pour mission de faire le point de la situation et de définir sur les lieux les besoins exacts en personnel. Il importait aussi de fixer le statut de l'unité médicale avec les organes de l'ONU.

Il s'avéra indiqué d'installer un centre hospitalier militaire à l'hôpital de Kintambo, sis dans le quartier indigène de Léopoldville et dont la construction date de 1958. Deux cents lits devaient être réservés aux soldats de l'ONU, tandis que les quatre cent cinquante lits encore disponibles demeuraient à la disposition de la population civile. L'hôpital étant totalement privé de médecins, il fut décidé que l'unité suisse assumerait la direction générale de l'établissement. L'accomplissement de cette tâche correspondait aux vues de la Croix-Rouge suisse à laquelle le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge avaient demandé d'apporter une assistance médicale à la population civile congolaise.

L'effectif de l'unité fut fixé à 20 à 25 membres. Elle devait se composer de médecins, d'un pharmacien, d'un administrateur, d'infirmiers et de personnel technique et administratif. Son statut précise qu'elle forme une unité civile, directement subordonnée au représentant du Secrétaire général de l'ONU, à Léopoldville.

A la mi-août déjà, l'unité médicale suisse était entrée en fonction. Un changement intervint à l'automne, lorsque l'assistance médicale des soldats de l'ONU fut confiée à une équipe sanitaire militaire indienne, numériquement plus importante. Dès lors et d'entente avec l'ONU et le Conseil fédéral, les membres de l'unité suisse ne traitent plus que des malades civils à l'Hôpital de Kintambo, les patients militaires de l'ONU, dont le nombre n'avait jamais excédé cinquante, ont été transférés dans un autre établissement. Dans le cadre de cette action, la Croix-Rouge suisse a engagé jusqu'ici 88 médecins, 14 pharmaciens, 23 infirmiers, 17 laborants et laborantines, 6 infirmiers et infirmières narcotiseurs, 20 employés administratifs et 6 employés techniques, ainsi qu'un cuisinier.

Une délégation de la Croix-Rouge suisse s'est rendue au Congo ce printemps en vue d'examiner sur place les conditions de travail de l'UMS et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour que celle-ci soit à même de poursuivre son activité dans les meilleures conditions possibles. Quatre ans après son accès à l'indépendance, le Congo manque toujours encore de personnel médical et para-médical qualifié et suffisamment nombreux. C'est pourquoi, l'activité de l'UMS est hautement appréciée tant de la part du Gouvernement congolais que de celle de l'Organisation mondiale de la Santé. Lors de la dernière séance du Conseil de Direction de la Croix-Rouge suisse, qui s'est tenue à Berne le 15 avril 1964, le Ministre J. Burckhardt a transmis à notre Société les remerciements du Conseil fédéral pour l'aide qu'elle aporte au Congo depuis tantôt quatre ans.

Inde et Pakistan

En Inde et au Pakistan

Le Comité central a récemment voté l'octroi d'un crédit de Fr. 20 000.— destiné à l'apport d'une aide aux Sociétés de Croix-Rouge de l'Inde et du Pakistan. Répondant à un appel de la Ligue, notre Société a en effet décidé de participer aux efforts menés par les Croix-Rouges indienne et pakistanaise en faveur des nombreux réfugiés victimes des conflits religieux qui opposent Hindous et Musulmans dans les régions orientales de ces deux pays.

La Confédération ayant également confié un subside de Fr. 40 000.— à la Croix-Rouge suisse pour cette action particulière, le Comité central a décidé, d'entente avec le Département politique fédéral, de remettre à l'une et à l'autre des deux Sociétés nationales de Croix-Rouge en question un montant en espèces de 15 000 francs destiné à l'achat de vêtements. Le solde disponible, soit la somme de Fr. 30 000.— sera consacrée à la fourniture de lait en poudre qui sera également remis de moitié à la Croix-Rouge de l'Inde et à la Croix-Rouge pakistanaise.

Algérie

Fourniture de prothèses à des invalides algériens

Au mois d'avril dernier, la Croix-Rouge suisse a délégué en Algérie un orthopédiste chargé d'examiner sur place de quelle manière la Croix-Rouge suisse peut apporter un supplément d'aide à des invalides algériens. Rappelons que l'an dernier déjà, et sur demande du Département politique fédéral, une équipe orthopédique s'était rendue en Algérie dans un but similaire. A la suite de cette première mission, un certain nombre d'Algériens amputés des bras ou des jambes avaient reçu des prothèses confectionnées en Suisse. Le coût de cette action a été pris à charge par la Confédération suisse.